

L'AN DEUX MILLE QUINZE le 17 Décembre 2015 à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 08 Décembre 2015, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise Saint Jean Pied Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membre présents : 57

Nombre de membres votants : 66

Etaient Présents : Carlo APPRATTI, Martine BANNAY-CODET, Marie-Claude BARBIER, André BATAILLARD, Hervé BENOIT, Jean-Louis BERTHET (suppléant), Michel BOUVIER, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Lucienne BULLE, Christine CARREL, Jacqueline CHARRIERE, Jean-François CLARAZ, Georges COMMUNAL, Christiane COMPAING, Eric COVAREL, Jean-Loup CREUX, Alexandre DALLA MUTTA, Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-François DUC, Marie-Christine DUC, Marc DUPRAZ, André DURAND, Christiane FAVRE, Sylviane FLORET, Didier FOURNIER, Bernard FRISON, Catherine GASCOIN, Marc GIRARD, Jean-Pierre GUILLAUD, Annick-Nicole HYVERT, Isabelle JARRIAND, Serge JOLY, Stéphane LANNEZ, Yannick LOGEROT, Véronique MASNADA (suppléante), Jean-Claude MESTRALLET, Jean-Claude MONTBLANC, Yannick MUNIER, Jean-Claude NICOLLE, Annie OLEI, Yves PAVILLET, Maurice PICHON, Etienne PILARD, Marie-Hélène PLAVERET, Jean-François QUESNEL, Jean-Paul RATEL, Michel RAVIER, Alain RIBEYROLLES, Louis ROGET, Remy SAINT GERMAIN, Eric SANDRAZ, Béatrice SANTAIS, Jacqueline SCHENKL, Michel SYMANZIK, Franck VILLAND.

Avaient donné pouvoir : René AGUETTAZ (pouvoir à Alexandre DALLA MUTTA), Anne-Sophie BOUE-PIZZALE (pouvoir à Michel BOUVIER), Christiane BRUNET (pouvoir à Jean-François QUESNEL), Serge CHAMPIOT (pouvoir à Georges COMMUNAL), Thierry DUFRENOY (pouvoir à Christine CARREL), Magali GRANGEAT (pouvoir à Yannick MUNIER), Eugène MONTAY (pouvoir à Jean-François CLARAZ), Sandrine SIMON (pouvoir à Yannick LOGEROT), Bernard CHASSANDE-BARRIOZ (pouvoir à Martine BANNAY-CODET).

Etaient absents et/ou excusés : Régis BARBAZ (représenté par Véronique MASNADA (suppléante)), René DIJOU, Romuald GIROD, Denise MARTIN, Sylvie SCHNEIDER (représentée par Jean-Louis BERTHET (suppléant)), Alain SIBUE.

Secrétaire de séance : Rémy SAINT GERMAIN

159-2015 : APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE :

Rapporteur : Marc GIRARD

Le maintien de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour les communes de Saint Jean de la Porte et de Saint Pierre d'Albigny à compter du 1^{er} janvier 2016 nécessite la mise à jour du règlement de service.

En effet, le règlement de service actuellement applicable est à l'entête de l'ancienne Communauté de Communes Combe de Savoie et applicable sur les quatre communes de cet ancien EPCI.

Le règlement de service n'avait pas été modifié du fait du caractère provisoire de cette compétence jusqu'au 31 décembre 2014 puis jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce document a vocation à définir les responsabilités et obligations de la Communauté de Communes et des usagers du service eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité par ~~soixante-quatre~~ **soixante-quatre** voix pour, une voix contre (Carlo APPRATTI) et une abstention (Louis ROGET).

Envoyé en préfecture le 23/12/2015
Reçu en préfecture le 23/12/2015
Affiché le 
ID : 073-200041010-20151217-159_2015-DE

➤ **APPROUVE** le nouveau règlement du service eau potable applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**



Communauté de **La Présidente,**
Communes
Cœur de **Béatrice SANTAIS**
Savoie